

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1508

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 35
ÉTAT B
Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	10 000	0
Protection maladie	0	10 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	10 000	10 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les crédits « Environnement et santé » sur la qualité de l'eau.

Le 18 octobre 2023, le Canard enchaîné révélait un message électronique envoyé par le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie, Didier Jaffre, où celui-ci écrivait que « l'eau ne doit plus être consommée, mais seulement utilisée pour tout le reste, il faut donc privilégier l'eau en bouteille ».

Quelques jours plus tard, le directeur de l'ARS répondait qu'« Il s'agissait d'un mail interne, n'ayant aucune valeur d'information, qui reprenait une prise de note personnelle et succincte » ou encore : « L'eau d'Occitanie peut être bue en toute sécurité ».

Cette situation mérite d'être clarifiée. C'est la raison pour laquelle il convient d'augmenter ces crédits étant donné qu'ils visent à : « améliorer la connaissance sur la qualité des eaux, notamment au regard des questions qui se posent vis-à-vis de la détection de substances émergentes ».

Transférer 10 000 euros en AE/CP :

- du programme 183 – Protection maladie, action 02 – Aide médicale de l'Etat
- vers le programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins, action 15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, environnement et santé.